



NATIONS UNIES

CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/3795
27 février 1957
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE
AU SUJET DES POUVOIRS DU REPRESENTANT SUPPLEANT DE LA SUEDE AU
CONSEIL DE SECURITE

Conformément à l'article 15 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le Secrétaire général a l'honneur de signaler qu'il a reçu une lettre datée du 15 février 1957 du Ministre des affaires étrangères de la Suède, concernant la désignation de M. Claes Carbonnier comme représentant suppléant de la Suède au Conseil de sécurité.

De l'avis du Secrétaire général, ces pouvoirs sont en bonne et due forme.
